

Délibération n°35/2025

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2025

Convoqué le : 25 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, LEROY, MAILLARD, LEBRUN et PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mme COURCHE, MM. COMBE et HELLO, Mmes BEAUJOUAN et ROUX, MM. BESSEC, GAILLARD et NOURICHARD, Mme MAIZERET, M. LECLERCQ, Mme COLBOC, M. BOUTIN, Mmes COUTANCE et MORISSE.

Etaient excusés : M. COURSEAU (pouvoir donné à Mme EUDIER), M. COLLETTE (pouvoir donné à Mme STIL), Mme VAL (pouvoir donné à M. COMBE), M. DACHER (pouvoir donné à Mme MAILLARD), M. BERTRAND (pouvoir donné à Mme BEAUJOUAN), M. FOUACHE (pouvoir donné à M. LECLERCQ

formant la majorité des membres en exercice.

Madame STIL a été élue secrétaire.

Délibération n°35/2025- Délibération relative à l'autorisation donnée au Maire de signer une convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition de licences et services associés

A la demande de Madame le Maire, Monsieur Olivier Combe, Conseiller Municipal, présente le dossier.

La Ville du Havre, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, le CCAS du Havre, les villes d'Angerville-l'Orcher, d'Epouville, de Fontaine-la-Mallet, d'Harfleur, de Notre-Dame-du-Bec, d'Octeville-sur-Mer, de Sainte-Adresse, de Saint-Martin-du-Bec ainsi que de Saint-Romain-de-Colbosc ont chacune besoin de disposer d'un accord-cadre permettant l'acquisition de licences informatiques et des services associés.

L'article L.2113-6 du Code de la commande publique permet la constitution de groupements de commandes entre acheteurs afin de

passer conjointement un ou plusieurs marchés publics, après signature d'une convention constitutive qui en fixe les modalités de fonctionnement.

Au regard de l'intérêt que présente le groupement de commandes pour ces prestations, un projet de convention a été établi.

La Ville du Havre, désignée comme étant le coordonnateur du groupement, est chargée de la procédure de passation du marché au nom et pour le compte des membres du groupement. Chaque membre du groupement exécutera la partie de l'accord-cadre qui le concerne.

Compte tenu de ces éléments d'information, Madame le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique.

CONSIDERANT la nécessité pour la ville de Saint-Romain-de-Colbosc de disposer d'un accord-cadre pour l'acquisition de licences informatiques et de prestations de services associés ;

CONSIDERANT que d'autres entités ont souhaité s'associer à cette consultation ;

CONSIDERANT l'intérêt économique pour la Ville du Havre, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, le CCAS du Havre, les villes d'Angerville-l'Orcher, d'Epouville, de Fontaine-la-Mallet, d'Harfleur, de Notre-Dame-du-Bec, d'Octeville-sur-Mer, de Sainte-Adresse, de Saint-Martin-du-Bec ainsi que de Saint-Romain-de-Colbosc de procéder à une consultation commune d'entreprises pour satisfaire ce besoin ;

CONSIDERANT que le code de la commande publique prévoit la possibilité de créer un groupement de commandes entre acheteurs, conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser la signature d'une convention établie à cet effet, désignant la ville du Havre coordonnateur du groupement.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes, avec la Ville du Havre, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, le Centre Communal d'Action Social du Havre, les communes d'Angerville-l'Orcher, d'Épouville, de Fontaine-la-Mallet, d'Harfleur, de Notre-Dame-du-Bec, d'Octeville-sur-Mer, de Sainte-Adresse et de Saint-Martin-du-Bec pour l'acquisition de licences et prestations de services associés.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Clotilde EUDIER



La secrétaire,

Carole STIL

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'CS' followed by a stylized flourish.

